Texte pseudonymisé

Avertissement: Ce document pseudonymisé a une valeur purement informative. Le document original seul fait foi.

Répertoire no. 3603/25
L-CIV-443/25

O R D O N N A N C E

rendue le onze novembre deux mille vingt-cinq en matière de référé civil par Paul LAMBERT, Juge de Paix à Luxembourg, assisté de la greffière Natascha CASULLI, dans la cause

ENTRE

1) **PERSONNE1.),**
2) **PERSONNE2.),** les deux demeurant à **L-ADRESSE1.)**

parties demanderesses,

comparant par Maître Edouard FILBICHE, avocat, en remplacement de Maître Cathy ARENDT, avocat à la Cour, les deux demeurant à Luxembourg

ET

la société anonyme **SOCIETE1.) SA**, établie et ayant son siège social à **L-ADRESSE2.),** inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro NUMERO1.), représentée par son conseil d'administration actuellement en fonctions,

partie défenderesse,

comparant par PERSONNE3.), représentant la société SOCIETE1.) SA en vertu d'une procuration

Revu le jugement rendu par le tribunal de ce siège en date du 18 septembre 2025, rép. n° 2870/25.

Vu la demande de l'expert Stéphane KÖHLER du 10 novembre 2025, en allocation d'une provision supplémentaire de 2.500 euros dans le cadre d'une mission d'expertise.

Au vu de ces élements et en application de l'article 350 du Nouveau Code de procédure civile, il y a lieu d'accorder une provision supplémentaire de 2.500 euros T.T.C. à l'expert Stéphane KÖHLER.

PAR CES MOTIFS

Le juge de paix à Luxembourg, Paul LAMBERT, siégeant en matière de référé civil,

vu la demande de l'expert Stéphane KÖHLER du 10 novembre 2025 en allocation d'une provision supplémentaire,

ordonne aux parties demanderesses de verser une provision supplémentaire de 2.500 euros à l'expert Stéphane KÖHLER jusqu'au 25 novembre 2025,

réserve tous autres droits et moyens des parties ainsi que les frais et dépens de l'instance.

Faite à Luxembourg, le onze novembre deux mille vingt-cinq.

Paul LAMBERT **Natascha CASULLI**